

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 045170

42299
Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 479

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FANGAR AHMED

Date de naissance : 01/01/1946

Adresse : RÉSIDENCE EL MANSOUR AG 5^e étage
YACOUB EL MANSOUR 1M. 37 APP. 6 CASA

Tél. : 0663295031

Total des frais engagés : 1697

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/09/2020

Nom et prénom du malade : FANGAR AHMED Age: 74

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HPA, Dyslipidémie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements suivis pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 30/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29.09.2020		03 + 0,5	300,00	 Dr. EL MAKKAH Professeur Agrégé 5, Rue Med ABD Tél: 03 22 28 01 55 03 22 28 01 55

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23/3/22	1398,40

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUT

PROFESSEUR Ali EL MAKHLOUF
Cardiologie adulte et pédiatrique
Explorations Cardio-vasculaires

5 rue Mohamed Abdou

CASABLANCA

Tél. : 0522 29 81 55 / 59 ou 0522 47 26 89

Dom : 0522 79 85 32 - Fax : 0522 22 62 97

GSM cabinet : 06 78 18 16

Monsieur FANGAR Ahmed

Casablanca le 29/09/2020

361,00 x 3 =

1- EXFORGEHCT 10MG/160 MG/12.5 MG
1 CP PAR JOUR SANS ARRET LE MATIN

114,10 x 2
2- CRESTOR 5 MG : 1 CP LE SOIR UN JOUR SUR 2
SANS ARRET

3- ASPEGIC 100 MG : 1 SACHET A MIDI
TTT A NE PAS ARRETER

PHARMACIE DU CROISSANT
3, Bd Sour Jdid Casablanca
Tél. : 0522 22 02 61

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca
Crestor 5mg cp pell b30
P.P.V : 114,10 DH
6 118001 18310

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca
Crestor 5mg cp pell b30
P.P.V : 114,10 DH
6 118001 18310



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
6 118000 061113
Lot : 20E008
PER : 10/10/2021

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
6 118000 061113
Lot : 20E008
PER : 10/10/2021

6118001030897
EXFORGE HCT
10mg/160mg/12.5mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361.00 DH

**TRAITEMENT A NE PAS ARRETER JUSQU'A LA PROCHAINE VISITE
EN CAS D'URGENCE APPELER LA CLINIQUE JERRADA OASIS AU :
05 22 23 81 81 OU 05 22 23 84 52/53/54
OU ENVOYER UN MESSAGE ECRIT AU : 06 61 13 14 83**



valable 3 mois

Le 29/09/2020

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. Khalid FAN GAR Ahmed

Présente

Hypertension, Dyslipidémie

Nécessitant un traitement d'une durée de :

sans arrêt renouvelable chaque
03 mois

Dont ci-joint ordonnance :

voir ordonnance

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : www.mupras.com // mail : reclamation@mupras.com // phone : 0522-22-78-14 ou 0522-22-78-15 // fax : 0522-22-78-18
Adresse : 6ème étage, Angle Rue Allal BENABELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heintz) - Casablanca

D. BENABDELLAH
Professeur Agafay Cardiologie
5, Rue Allal BENABELLAH
522 981 Casablanca
0522 47 26 89

D. BENABDELLAH
Professeur Agafay Cardiologie
5, Rue Allal BENABELLAH
522 981 Casablanca
0522 47 26 89